ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 14 30
www.fr.ch/sespp

—

Réf : XO / ER

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation
Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

Courrier A
Monsieur Giuseppe CILIBERTO
Etablissement de détention fribourgeois
Site Bellechasse
Bellechasse 366
1786 Sugiez

Granges-Paccot, le 14 octobre 2021

Passage en secteur ouvert

—

Monsieur,

Lors de votre réincarcération au sein de l'Etablissement de détention fribourgeois (cité : EDFR), site Bellechasse le 12 décembre 2018, vous avez été placé en secteur fermé. Un passage en secteur ouvert vous a été octroyé par décision de notre Service du 12 décembre 2019. En raison de divers incidents qui se sont produits dès la fin 2019, l'Etablissement de détention fribourgeois, site Bellechasse, a décidé, en automne 2020, de vous replacer au bâtiment cellulaire. Par la suite, la Commission de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité (cité : CLCED) a recommandé, lors de sa séance du 2 décembre 2020, un maintien en secteur fermé dans l'attente d'une hospitalisation destinée à une évaluation psychiatrique. Dans notre courrier du 23 février 2021, nous vous expliquions la situation et vous informions que votre situation serait évaluée à nouveau après l'hospitalisation prévue et que la CLCED serait à nouveau sollicitée dans ce contexte. Il s'avère finalement que cette hospitalisation n'a pas eu lieu et qu'elle n'a plus été considérée comme urgente ou indiquée.

Par courrier du 13 juin 2021, vous nous avez sollicités afin de pouvoir bénéficier à nouveau d'un placement au sein du secteur ouvert de l'EDFR, site Bellechasse.

Dans ce contexte, des préavis ont été demandés à l'EDFR, site Bellechasse, ainsi qu'au Centre de psychiatrie forensique et votre situation a été soumise à la CLCED lors de sa séance du 16 septembre 2021. La CLCED ayant émis un préavis favorable quant à un retour en secteur ouvert, nous vous informons que **vous pourrez à nouveau bénéficier d'un placement au sein du secteur ouvert de l'EDFR et ceci dès qu'une place sera disponible et que l'établissement sera en mesure de vous attribuer à une place de travail adaptée.**

Dans ce contexte, nous vous invitons à maintenir un comportement adapté, à vous investir dans vos différents suivis ainsi que sur votre lieu de travail et à respecter les règles de l'établissement.

Nous vous prions de prendre bonne note de ce qui précède et nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

X. Olsini
Chef de service

E. Renevey
Criminologue

Annexe
—
Préavis de la CLCED du 16 septembre 2021.

Communication
—
EDFR, site Bellechasse.
Centre de psychiatrie forensique.